

## **64 - Attribution de subventions aux associations et structures culturelles**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Il est proposé d'attribuer un soutien financier aux associations culturelles suivantes :

### **Association Astrolabe**

La compagnie de théâtre Astrolabe s'est engagée dans la création d'un spectacle depuis fin 2012, à partir de l'ouvrage de Stanislas Cotton, *Le ventre de la baleine*. Cette création, sur la thématique de la violence conjugale, s'inscrit dans le cadre d'un projet d'action culturelle mené sur le quartier de Clairs-Soleils, en direction d'un public féminin. Ce projet s'est également construit dans le cadre de résidences internationales au Gabon et au Sénégal.

La compagnie diffusera ce spectacle à Besançon le 24 novembre 2013, dans le cadre de la Journée mondiale contre la violence faite aux femmes. Un documentaire sur la tournée de la compagnie au Gabon et au Sénégal sera également présenté lors du Festival *Lumières d'Afrique* en novembre 2013, à Besançon.

Il est proposé de soutenir à hauteur de 1 000 € ce projet de diffusion de la création théâtrale *Le ventre de la Baleine* de l'Association Astrolabe.

### **Association Le Consortium**

L'Association Le Consortium, constituée en 2012, représente un collectif d'une dizaine d'associations de musiques actuelles de Besançon. Ces associations représentatives de différents courants musicaux sont : Attila, le Citron Vert, Dans l'œil, le Club de Gym, Lunarmouth, Mighty Worm, No Fate, Underpolis, Uppertone et Vouhvoue.

Le Consortium permet aux associations membres de favoriser leur développement en mettant à disposition des outils mutualisés, en particulier, un local.

Il est proposé de soutenir à nouveau en 2013 la structuration de ce collectif associatif par le biais d'un nouveau soutien en 2013 à son projet de mutualisation, à hauteur de 1 500 €.

### **Association Terres et Peuples d'Afrique**

L'Association Terres et Peuples d'Afrique, fondée en 2005 à Besançon, a pour objectif de faire connaître les cultures et les civilisations de l'Afrique noire francophone, en particulier dans le domaine littéraire et artistique.

Elle organise des rencontres littéraires régulières invitant au dialogue entre les Bisontins et des intervenants de renom autour de thèmes universels.

Il est proposé d'apporter une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association pour la rencontre organisée autour de l'enfance.

### **Association Croqu'livre**

L'Association Croqu'livre est un centre de ressources en littérature jeunesse disposant d'un fonds d'étude dédié à la formation, l'information et la recherche. Elle a dans ce cadre pour objectif la promotion au niveau régional et national de la littérature pour la jeunesse, la lutte contre l'illettrisme et la pratique de la lecture.

Les publics de l'Association sont constitués de bibliothécaires, étudiants, enseignants, animateurs, personnels de la petite enfance, familles et toute personne intéressée par la littérature jeunesse. Elle organise également des modules de formation sur la littérature jeunesse et des animations régulières ou ponctuelles autour du livre.

L'Association se trouve confrontée à des difficultés financières provoquées par la diminution depuis plusieurs années des financements perçus de la part de l'Etat et par l'augmentation de l'offre concurrentielle en matière de prestations de formation.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association afin de lui permettre de continuer ses activités de centre de ressource de littérature jeunesse et de s'inscrire dans un dispositif local d'accompagnement afin d'enclencher une démarche de diagnostic, de consolidation et de développement structurel.

### **Association BRAC, Besançon Réseau Art Contemporain Franche-Comté**

Le BRAC Franche-Comté a pour objectif la mise en réseau des acteurs de l'art contemporain à Besançon. Il s'agit d'un collectif associatif constitué d'associations d'artistes, d'éditeurs, de producteurs et diffuseurs d'art contemporain, de commissaires d'expositions, de Besançon. Sont notamment membres du réseau : Allégorie réelle/éditions Untitled, Ronchaxroom/ Artyevents, En cas où, Galerie Jean Greset/Artothèque, Omnibus, Maison Chauffante, Montagne Froide, Toshiba House, Track Now... L'Institut Supérieur des Beaux-Arts fait partie du réseau en tant que membre bienfaiteur. A ce titre, il assure le pilotage de certains projets transversaux ou participe à des opérations impulsées par le BRAC. Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Franche-Comté est membre temporaire du réseau.

Le BRAC entend doubler sa fonction actuelle de promotion et de diffusion de la programmation des membres d'une fonction de ressources en matière d'administration, de comptabilité... Les besoins des adhérents au réseau étant partiels mais réguliers, il est proposé de soutenir ce projet de mutualisation de moyens mené par l'Association en allouant à celle-ci une subvention d'un montant de 10 000 €.

### **Cirque Plume**

Créé en 1984 à Besançon, le Cirque Plume est progressivement devenu une troupe de référence internationale du cirque de création. En 2013, à l'occasion d'une résidence/création à Besançon, le Cirque plume a présenté sa dernière création «Tempus Fugit» (21 représentations à Besançon et 20 936 spectateurs).

Malgré le succès rencontré, des difficultés antérieures ont conduit le Cirque Plume à saisir l'Etat d'une demande exceptionnelle de soutien pour assurer la production du spectacle et sa diffusion pendant les deux prochaines années.

La Ville a accompagné et soutenu la démarche de la compagnie auprès des ministères concernés.

Dans le cadre des négociations en cours, et compte tenu des liens historiques entre la Ville et la Compagnie, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 200 000 € au Cirque Plume sous forme d'une avance dont la régularisation interviendra ensuite avec les services de l'Etat.

### **Maison des Jeunes et de la Culture de Palente**

Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture, et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre et des pratiques artistiques et culturelles. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier afin de favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'Association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son Agglomération.

La Bibliothèque municipale et la MJC de Palente, concourant à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles), entendent poursuivre et respecter leurs engagements communs inscrits dans la convention qui les lie autour de la lecture et de l'expression orale et écrite.

La délégation Culture de la Ville de Besançon souhaite soutenir et accompagner ce projet de développement de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la diffusion artistique au travers d'une programmation de spectacles «jeune public».

Les moyens ainsi alloués permettront de conforter les dispositifs d'animations principalement en direction des publics jeunes dans le cadre d'ateliers, de processus de lecture accompagnée et de diffusion artistique.

La délégation Culture et Patrimoine propose de soutenir le projet de développement culturel de la MJC de Palente par le versement, au titre de 2013, d'une subvention de 12 500 €.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement des subventions proposées, pour un montant total de 235 300 €, qui en cas d'accord, sera prélevé sur la ligne 65.30/6574 CS 41000,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme TISSIER, M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*